

STATION BALNÉAIRE DE LA CÔTE FLEURIE, À DEUX HEURES DE PARIS, TROUVILLE-SUR-MER DOIT SA RÉPUTATION AU CHARME DE SON PORT DE PÊCHE ET À LA BEAUTÉ DE SA LONGUE PLAGE DE SABLE FIN. COMMUNE DE 4.704 HABITANTS, SURCLASSÉE 20 À 40.000, ELLE RECRUTE UN(E)

Le(la) policier(ère) municipal(e) exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques.

MISSIONS :

- Assurer la surveillance générale de l'ensemble du territoire de la Ville
- Garantir la transmission des informations - tout crime, délit ou contravention dont le(la) policier(ère) municipal(e) a connaissance à son supérieur hiérarchique par oral ou par la rédaction d'écrits professionnels
- Veiller au respect des arrêtés de police du Maire et constater par procès-verbal les contraventions auxdits arrêtés
- Seconder, dans leurs fonctions, les officiers de police judiciaire
- Constater par procès-verbaux les contraventions aux dispositions du code de la route et du code pénal (divagation d'animaux dangereux, bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, abandon d'ordures et de déchets)
- Assurer la sécurité des enfants aux entrées et sorties des écoles
- Veiller au bon déroulement des marchés, des manifestations et des cérémonies
- Surveillance des bâtiments et espaces publics
- Ilotage

ARMEMENT :

- Pistolet semi-automatique calibre 9 mm, pistolet à impulsion électrique, tonfa, bâton de défense, bombe lacrymogène
- Gilet pare-balles

AVANTAGES

- Titres restaurant
- Participation mutuelle et prévoyance
- CNAS
- Prime de fin d'année
- Forfait mobilités durables



© Photo : Vincent Rustiel / Calvados Attraction

POLICIER(ÈRE) MUNICIPAL(E)

GRADE

- Gardien Brigadier

PROFIL RECHERCHÉ

- Maîtrise de la réglementation et des pouvoirs de Police du Maire pour effectuer ses missions dans le respect des prérogatives du policier municipal.
- Maîtrise des logiciels métiers.
- Titulaire du permis B. Le permis A2 serait un plus.
- Titulaire de la formation préalable à l'armement pour le pistolet semi-automatique
- Savoir analyser rapidement une situation.
- Agir avec discernement et fermeté lorsque les circonstances l'exigent.
- Exécuter les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
- Ecoute
- Maîtrise de soi
- Respect de la déontologie
- Sens du service public et des relations avec les usagers.
- Avoir un comportement digne de ses fonctions.
- Répondre à toute demande émanant de la population.
- Discrétion professionnelle et devoir de réserve quelles que soient les circonstances et les informations dont il peut avoir connaissance en raison de son activité.

Temps de travail annualisé sur la base de 1.572 heures